

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE  
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20.00 HEURES  
A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 20 juin 2022, (déposé au secrétariat municipal dès le 11 novembre 2022).
- 2) Discuter et approuver le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
- 3) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la commune municipale de Courtelary.
- 4) Prendre connaissance du décompte suivant :
  - Création d'une nouvelle place de jeu, d'une place de stationnement pour les bus scolaires comprenant une place de dépose minute pour les élèves ainsi que la création d'un parking à la rue de La Châtelaine
- 5) Messages des autorités :
  - Informations du maire
  - Informations des dicastères
- 6) Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous le chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 11 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL